



n°AT/003123

Mairie de Marsac sur Don
1 rue Pierre Perchais
44170 MARSAC SUR DON
☎ 02.40.87.54.77
☎ 02.40.87.51.29
✉ info@mairie-marsacsurdon.fr

ARRETE MUNICIPAL fermeture temporaire du terrain de Football

Le Maire de la Commune de Marsac-sur-Don (Loire-Atlantique),

VU les articles L. 2212 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté municipal en date du 10 novembre 1995 règlementant l'utilisation du terrain de football situé Route de Vay,

CONSIDERANT qu'aux vu des intempéries le terrain de football est impraticable le dimanche 15 janvier 2023

ARRETE

Article 1er : L'utilisation du terrain de football est INTERDIT à tous les joueurs le dimanche 15 janvier 2023, au vu des intempéries et de l'impraticabilité du terrain

Article 2 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Guémené-Penfao et à l'association « Avenir Sportif Marsacais », utilisatrice du terrain, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Marsac-sur-Don, le 13/01/2023

Pour le Maire,
Madame FIOT Nathalie



Adjointe au Maire



Affichage le : 14/01/2023